Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260522-DELIB_2026_49-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
22 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 19
Votants 23

Date de la séance : 22 mai 2026
Date de la convocation : 15 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., CROAJOU C., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LETTY Y., NIQUE C., THOMAS M., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- GARNIER M., excusée, a donné procuration à CLAEYSSEN R.
- GERMAN M., excusée, a donné procuration à GAVAIRON A.
- LEBON E., excusé, a donné procuration à THOMAS M.
- RAYMOND L., excusée, a donné procuration à KERHERVE Julien

Jean-Claude BOURDON a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET 14 : ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES 2026 – LA PALOCHE

M. Christophe CROAJOU a des intérêts. Il ne peut prendre part ni au débat ni au vote.

La Commission Vie Sociale, Associations, Tranquillité – Sécurité, réunie le 14 avril 2026, a étudié les demandes de subventions reçues et complète.

La Commission propose ainsi d'allouer des subventions aux associations communales pour l'année 2026 comme suit pour La Paloche :

Nom de l'association	Montant proposé par la Commission	Montant voté par le Conseil municipal
LA PALOCHE	250,00 €	250,00 €

Le montant total des subventions proposées pour les associations communales est de 31 950,00€.

Un courrier d'attribution sera adressé à l'association.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260522-DELIB_2026_49-DE

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'attribution et le versement des subventions 2026 pour les associations communales, détaillées ci-dessus.

Pour	22	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., COCHET C., CORNEC M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LETTY Y., NIQUE C., THOMAS M., TOULARASTEL Ph., GARNIER M., GERMAN M., LEBON E., RAYMOND L.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 22 mai 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 26/05/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte